



CERTIFICAT d'EVALUATION IFRA (50th amendement)

Fraise 100%nat 022424

Catégorie	Classe	Concentration maximum
1		Non Conforme
2		50%
3		44%
4		100%
5	A	100%
5	B	28%
5	C	54%
5	D	9%
6		Non Conforme
7	A	44%
7	B	44%
8		9%
9		100%
10	A	100%
10	B	100%
11	A	9%
11	B	9%
12		100%

Lorsque utilisée dans une des catégories citées ci-dessus à la concentration appropriée, la composition **Fraise 100%nat 022424** est conforme au 50^{ème} amendement, les standards applicables, à ce jour, de l'Association Internationale des parfums (IFRA).

Cette évaluation de sûreté s'applique uniquement pour l'utilisation du parfum **Fraise 100%nat 022424** dans le produit établi.

Utilisé dans d'autres types de produits ou en concentration plus élevée, il devra faire l'objet d'une autre évaluation de sûreté de la part du fournisseur.

La base n'est pas alimentaire.

Fait à Mougins le 14/12/2021